



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

VISIO - CONFERENCE

- Point sanitaire **DSDEN** 29 Avril

*Rappel : ces points sanitaires hebdomadaires sont organisés à la demande de la FSU 01 depuis 2 mois.*

**Présents :** Mme l'IA DASEN, Mme l'IA Adjointe, M. Le Secrétaire Général, Dr Lapierre (médecin de prévention), Représentants du personnel (Marie-Claire Loonis, Emilie Assié et Nicolas Jambon pour la FSU; FO, SE-UNSA).

## Points abordés par la FSU de l'Ain :

### 1. Les auto-tests

Questions	Réponses (ou absences de réponses...) de l'administration
Comment sont-ils distribués ?	1 <sup>er</sup> degré : par les circonscriptions (tests arrivés à l'IA, ventilés dans les circo et réparties dans les écoles, aux directeurs de venir les chercher dans des points de dépose ou aux circo de les distribuer) 2 <sup>n</sup> degré : Les collèges, lycées et LP seront livrés à partir du 3 mai.
Quelle formation à l'utilisation des auto-tests ? Quand ? Par qui ?	La semaine du 3 mai doit pouvoir permettre d'avoir de l'information sur les auto-tests, un protocole accompagnera les livraisons (guide papier, vidéo sur Eduscol). Une info sera communiquée à tous. <b>(Mais il n'est apparemment pas question de formation réelle à l'utilisation de ces auto-tests)</b>
Pour quels personnels ? Enseignants ? AESH ? Personnels administratifs ? De vie scolaire ? Agents des collectivités ?	1 <sup>er</sup> degré : prévu pour tous les personnels (ATSEM, AESH, enseignants), pour lesquels les auto-tests sont en cours de distribution depuis lundi dernier. 2 <sup>nd</sup> degré : à échéance assez rapide il y aura également livraison pour tous les personnels du 2 <sup>nd</sup> degré, puis pour les lycéens, à partir du 10 mai.
À quelle fréquence la distribution des kits (par 5) sera-t-elle effectuée d'ici la fin de l'année ?	2 auto tests / semaine pour les personnels, 1 <sup>ère</sup> livraison pour 2 semaines ½ et une 2 <sup>ème</sup> livraison devrait arriver rapidement. Des distributions couvriront toute la fin de l'année scolaire.
Nous restons dubitatifs sur la réalisation des auto-tests par les lycéens eux-mêmes "dans des lieux dédiés" du lycée : quels seront ces lieux, sous la responsabilité de quels personnels ces autotests seront ils réalisés, etc ?	La campagne ne débutera que le 10 mai. D'ici là, toutes les informations seront données, et les organisations trouvées.
Auto-tests des élèves de plus de 15 ans (seulement en lycée et LP ? Ou en collège aussi ?)	Non, ils sont considérés comme des collégiens. Pas d'auto-tests d'élèves en collège pour l'instant.
Quid de l'autorisation de la HAS (Haute Autorité de Santé), en date du 27 avril, concernant la possibilité de faire passer un autotest à un élève de moins de 15 ans : une distribution à l'attention de ces élèves est-elle envisagée ?	Cette autorisation de la HAS n'a pas encore été traduite au sein de l'Education Nationale.
Que faire en cas d'auto-test positif ? Test PCR en labo et isolement dans l'attente du résultat ? Contacter Ameli.fr pour ne pas avoir de jour de carence ?	Élèves : ils sont pris en charge comme des cas possibles, isolés et ne reviennent qu'après 10 jours ou avec un test PCR négatif. Faire un PCR pour confirmer et pour être pris en charge.  Personnels : a priori, nécessité d'un test PCR aussi... mais pas de réponse très claire.
Quid de leur fiabilité ?	Assez grande mais il faut quand même faire un PCR pour séquencer.

## 2. Les tests salivaires

Comment se décline la “ <i>montée en puissance</i> ” dans notre département, vantée par l’administration ?	Tests salivaires: programmation Auto-prélèvements (pour tests salivaires) dans les écoles : expérimentation dès la semaine prochaine dans 4 écoles, 10 la semaine suivante et généralisation la semaine suivante Collèges: tests salivaires dès la fin de semaine prochaine, intégralement en auto-prélèvement, en lien avec les laboratoires.
Dans les écoles, l’organisation repose sur les directrices/directeurs d’écoles, qui rappelons-le, sont aussi enseignants en classe (déchargé-es partiellement pour certain-es) et ne bénéficient d’aucun personnel administratif (ou autre) pour leur mise en œuvre.	
Quelle aide humaine pour les directrices et directeurs d’écoles ?	Pas d’aide humaine prévue, mais ils peuvent faire appel à des volontaires (dont service civiques...) Le jour des prélèvements, il y a une infirmière et le personnel des laboratoires. Normalement, les laboratoires saisissent les données. Les directeurs peuvent se rapprocher de leur IEN pour demander un TR, mais rien n’est garanti. Un tableau d’aide à la saisie peut être fourni aux directeurs.
Quel renfort de personnels dans le 2nd degré, pour recentrer les infirmières scolaires sur leurs missions premières?	Rien n’est prévu pour l’instant. Modalités difficiles à mettre en œuvre. Elles seront de toute façon de moins en moins sollicitées avec les auto-prélèvements.

## 3. La vaccination des personnels

Nous avons été destinataires de la communication envoyée par l’IA à l’attention des PE (et AESH ?) de plus de 55 ans pendant les vacances de printemps, indiquant qu’un centre de vaccination départemental (Bourg-en-Bresse) pourrait accueillir et vacciner 300 d’entre eux. Depuis la mise à jour de la FAQ (Foire Aux Questions) ministérielle, un lien renvoie vers le site de l’académie de Lyon qui répertorie 4 centres de vaccination : Ambérieu ouvert le 23 avril, Belley et Oyonnax le 24 avril, Bourg-en-Bresse le 24 avril et les jours suivants (du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 13h30 à 19h) : <a href="http://www.ac-lyon.fr/cid158157/campagne-vaccination.html">http://www.ac-lyon.fr/cid158157/campagne-vaccination.html</a> Parallèlement, lors de l’audio-conférence du vendredi 23 avril avec la Préfète, il a bien été annoncé que 4 centres du département permettaient de vacciner les personnels prioritaires de + de 55 ans : Bourg, Ambérieu, Oyonnax et Belley.	
Quelle information aux personnels concernés ? Aucune selon nous...	Les mêmes listes de diffusion ont été reprises sur la 2ème semaine pour contacter les personnels enseignants et AESH du 1er degré et aux personnels de collectivité par leurs propres employeurs. Le rectorat a fait une information globale pour le 2nd degré mais peut-être pas encore renouvelée.
Combien de personnels vaccinés lors de cette première campagne ? Sur des créneaux prioritaires ?	Seule information en la possession de la DASEN: Le 1er jour, samedi 10 avril, pour le seul centre de Bourg-en-Bresse, 57 personnes se sont fait vacciner. Pas d’autres informations concernant les autres jours et autres lieux. Il sera probablement difficile d’isoler les personnels dans la masse des personnes vaccinées.
Quel est le calendrier prévisionnel pour les moins de 55 ans ?	La DASEN ne dispose d’aucune information à ce jour...
Problèmes des horaires de vaccination inadaptés... Confirmez-vous que les personnels disposant d’un créneau de vaccination sur leur temps de service bénéficieront d’une ASA (voir FAQ et annoncé le 22 avril lors de l’audience avec le ministère) ?	La vaccination est ouverte de 8h à 18h, en continu. Il n’y a pas d’ASA pour la vaccination. <a href="#">La FSU note la contradiction entre la lecture que fait la DASEN de la FAQ et le discours du ministre aux OS.</a>
Quid des personnels ayant des effets secondaires importants suite à la vaccination, les empêchant momentanément d’assurer leur service. La ministre de la Fonction Publique a dit à la FSU, en audience lundi 26 avril, a dit que le	Pour l’instant, pas de consigne reçue par la DASEN pour délivrer des ASA. La médecin de prévention n’en sait pas plus.

gouvernement ne voulait pas suspendre le jour de carence mais que des ASA seraient délivrées. Est-ce le cas ? Mais si ASA, qui décide du caractère invalidant des effets secondaires ?	
--	--

#### 4. Fermetures de classes

FAQ p 25 :

L'apparition d'un cas confirmé conduit-elle à fermer la classe concernée ?

**La survenue d'un cas confirmé parmi les élèves conduit à la fermeture dans les meilleurs délais et au plus tard le lendemain, de la classe concernée quel que soit le niveau (école maternelle, école élémentaire, collège ou lycée) pour une durée de 7 jours. Les responsables légaux des élèves sont immédiatement informés. Cette information vaut justificatif de la suspension de l'accueil des élèves. Seuls les élèves de la classe sont évincés dans ce cas de figure, le contact-tracing devra évaluer si les personnels de la classe ou d'autres élèves doivent être considérés comme contacts à risque, notamment au regard du respect des mesures barrières (dont le port permanent du masque). Le retour des élèves de la classe dans l'école et l'établissement ne pourra se faire que s'ils remplissent les conditions attendues des contacts à risques indiquées ci-après. L'apparition d'un cas confirmé parmi les personnels n'implique pas automatiquement la fermeture de la classe.**

Or, dans la lettre que J.M. Blanquer adresse aux personnels, le 22 avril, le ministre affirme qu'« à partir d'un cas confirmé, la classe de l'élève ou du professeur concerné sera fermée. ». La fermeture de la classe interviendrait donc tant dans le cas d'une contamination de l'élève que dans celle d'un professeur.

#### Encore des ordres et des contre-ordres !!

<b>Qu'en est-il réglementairement ???</b>	
Qui prend la décision ? Le directeur d'école ? Le chef d'établissement ?	La DASEN prend la décision de fermer une classe, en lien avec Dr Lapierre et directeur.rice d'établissement. Un élève qui a été au contact de ses camarades et qui est positif déclenche une fermeture de classe.
Au lycée : qu'est-ce qui ferme ? (Car avec la réforme Blanquer, plus de "classe"... ) En collège aussi, car regroupements d'élèves pour sciences, langues, latin... ?	Pour les lycées, « c'est une vraie question »... pour l'instant sans réponse... La DASEN estime que ce sera plus marginal pour les collèges (Mais sans davantage de réponse...)
Cas positif chez un personnel : fermeture de classe dans le 1er degré ? dans le 2nd degré ?	Si remplacement possible : pas de fermeture de classe. Si remplacement impossible : fermeture de classe.
Cas positif chez un personnel : continuité pédagogique par qui ?	Si enseignant en arrêt maladie, pas de continuité pédagogique. Si enseignant asymptomatique en isolement : continuité pédagogique.
En cas de fermeture de classe(s), énorme risque de "double journée" pour les enseignants concernés...	Oui, le risque est réel, et il ne doit pas y avoir de « double journée ». La continuité pédagogique doit pouvoir prévoir cette modalité. C'est à étudier, réflexion à conduire par les équipes pédagogiques. La DASEN va partager cette vigilance avec les chefs d'établissements. FSU : le distanciel ne pourra pas être de même nature dans ce cas que dans le cas de distanciel sur le long terme, l'information devra être donnée clairement aux parents.

#### 5. Remplacement

Le ministre annonce le recrutement de 5 000 contractuels pour pallier le manque de TR.

Qu'en est-il dans l'Ain ? combien de nouveaux personnels réellement recrutés à cette rentrée ?	Aucune information à ce sujet aujourd'hui.
Formations en « constellation » ET formation REP+ sur temps de classe : le SNUipp-FSU 01 demande que les formations puissent être ajournées pour libérer des TR sur des missions de	Ce n'est pas prévu. Les formations sont une priorité, des décisions peuvent être prises au cas par cas mais il n'y aura pas de décision générale de suspendre les formations.

remplacement de congé et soutiendra toutes les équipes ou collègues concernés et se positionnant dans ce sens.	
Annulation de décharge de direction : nous savons qu'un IEN de a demandé à des directeurs-trices de ne pas prendre leur journée de décharge cette semaine pour libérer un TR...	C'est une priorité de maintenir les décharges de direction Rappel de l'ordre des priorités de remplacement : 1. absences institutionnelles (ex : convocation à une instance) 2. absence d'un enseignant classe unique 3. absence d'un enseignant dans une école de 2 à 4 classes 4. absence pour formation 5. autres absences
FAQ et remplacement (p7) : <i>Dans les écoles, lorsqu'un enseignant absent ne peut, malgré le renforcement des moyens de remplacement, être <b>immédiatement</b> remplacé, les élèves ne peuvent en aucun cas être répartis dans les autres classes. L'accueil des élèves est alors suspendu <b>dans l'attente de l'arrivée du professeur remplaçant.</b></i>	
Et en cas de NON remplacement ? En CHSCT Ministériel du 22 avril, il a été indiqué qu'en cas d'absence non remplacée d'un enseignant, la classe fermait. Vous confirmez ?	Oui.
Demande qu'une info institutionnelle à l'attention des parents soit rédigée de toute urgence par l'IA	Un courrier type a été envoyé dans les écoles, à transmettre aux familles en cas de décision de fermeture de classe.

## 6. Les capteurs de CO2 et purificateurs d'air

FAQ p 7: <i>Afin de faciliter l'appropriation de ces règles essentielles, des capteurs de CO2 peuvent utilement être utilisés. Une « fiche repères » dédiée à l'aération et à la ventilation des espaces scolaires est disponible.</i>	
Les collectivités ont-elles été invitées à investir dans ce sens ? Quelles communes de l'Ain ont-elles équipé leurs écoles ? Quels collèges et lycées en sont-ils équipés ?	La DASEN ne se sent pas de demander aux collectivités d'investir en ce sens. Elles ne sont même pas encore informées. Mais elle va leur en parler ce jeudi 29 avril au soir, car elle rencontre les représentants des collectivités.
<i>En l'absence de purificateur d'air, les capteurs de CO2 seraient un moindre mal... même s'ils ne sont pas la panacée.</i>	

## 7. Divers

Covid long : des cas parmi les personnels de l'Ain ?	Pas de réponse.
<i>La FSU est intervenue auprès du ministère sur le Covid long : des agents sont désormais en arrêt de + de 3 mois, à mi-traitement sans forcément avoir de prévoyance, or aucune reconnaissance de maladie pro, il faut avancer sur le sujet (le ministre a assuré que cela serait regardé mais sans nous en dire plus...).</i>	
"Demi-jauges" éventuelle dans les collèges. Dans les secteurs géographiques en plus forte tension épidémique: les collèges de ces secteurs vont-ils pouvoir aussi "bénéficier" de la demi-jauge ?	Non, pas pour l'instant, vu que l'Ain n'est pas classé « département à risque ».
Collèges, organisation 1 classe-1 salle, mise en place dans la moitié des collèges de l'Ain avant le confinement : la FSU le redit : c'est une mauvaise organisation. Va-t-elle malgré tout être reconduite dans certains collèges, bien qu'elle détériore les conditions de travail de nos collègues et le climat scolaire ?	Pas de réponse...
Pratique de l'EPS ? Consignes claires ??? Pour l'instant, très nébuleux... déclarations contradictoires.	Pas de réponse claire.